

## 60<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 75<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

---

Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire

CD60/INF/2

4 août 2023

Original : anglais

### RAPPORT SUR LES ENJEUX STRATÉGIQUES ENTRE L'OPS ET L'OMS

#### Antécédents

1. Ce rapport est présenté aux Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) depuis 2018 (document CD56/INF/3) (1) en réponse à une demande des États Membres d'examiner les principaux enjeux stratégiques dans les relations entre l'OPS et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le présent rapport fait le point sur les enjeux stratégiques entre l'OPS et l'OMS de septembre 2022 à juillet 2023. Il continue de mettre l'accent sur les enjeux stratégiques de haut niveau et les opportunités importantes pour les États Membres de la Région des Amériques qui sont liées au leadership et à la gouvernance ainsi qu'à la reddition de comptes et à la transparence. Il met également en lumière les résultats de la collaboration entre l'OPS et l'OMS en vue de favoriser la participation proactive des États Membres de la Région dans les forums mondiaux.

#### Leadership et gouvernance

2. Cette section donne un aperçu stratégique des délibérations en cours et des décisions des Organes directeurs de l'OMS, ainsi que de leurs implications pour la Région des Amériques et l'OPS. Elle comprend des questions examinées par la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, qui s'est tenue du 21 au 30 mai 2023, et la 153<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, qui s'est tenue du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023. Elle fait également le point sur les consultations avec les États Membres concernant les grandes questions mondiales liées aux urgences sanitaires, le treizième programme général de travail de l'OMS (treizième PGT), le financement durable de l'OMS et le budget programme de l'OMS 2024-2025.

#### *Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires*

3. Reconnaissant l'impact de la pandémie de COVID-19, le Directeur général de l'OMS a présenté à la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé le document intitulé *Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires* (2). Ce document regroupait plusieurs axes de travail menés par les États Membres afin de définir l'avenir de la gouvernance en matière de préparation et de riposte aux urgences sanitaires causées par des menaces multiples. Les axes de travail qui peuvent avoir des

---

implications pour la coopération technique de l'OPS avec les États Membres comprennent l'organe intergouvernemental de négociation, la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (la Commission permanente) du Conseil exécutif, et le Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005). De plus amples informations sur cet axe de travail sont présentées au 60<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS dans le document CD60/INF/3, *Mise en œuvre du Règlement sanitaire international* (3).

4. Le Fonds de lutte contre les pandémies,<sup>1</sup> hébergé par la Banque mondiale avec l'OMS comme chef de file technique pour améliorer les capacités des États Membres à se préparer et à répondre aux situations d'urgence, est également pertinent dans ce contexte. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a organisé des séances de partage d'informations pour faire le point avec les États Membres sur le Fonds, y compris avec leurs missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, dans le cadre des efforts visant à renforcer leur représentation dans les négociations et les discussions au sein des axes de travail pertinents. Le BSP a fourni une coopération technique aux États Membres pour élaborer des propositions, qui ont été soumises au Fonds le 19 mai 2023.

5. L'organe intergouvernemental de négociation a été créé en 2021 par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé aux termes de la décision SSA2(5) (4). Il a pour mandat de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte à une pandémie. Un projet préliminaire conceptuel d'un tel instrument (appelé le « CA+ de l'OMS ») a été publié en novembre 2022 à la suite d'audiences publiques et de consultations avec les parties prenantes. Lors de sa quatrième réunion, qui s'est tenue du 27 février au 3 mars 2023, l'organe intergouvernemental de négociation a décidé que le projet préliminaire d'accord servirait de base pour entamer les négociations, étant entendu que « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu » (5). Six membres, un pour chaque Région de l'OMS, composent le Bureau de l'organe intergouvernemental de négociation, le Représentant permanent du Brésil auprès des Nations Unies à Genève siégeant en qualité de membre pour la Région des Amériques.

6. Le BSP a organisé une consultation régionale lors de la 30<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine en 2022 et deux sessions d'information (en décembre 2022 et février 2023) pour tenir les États Membres informés des discussions de l'organe intergouvernemental de négociation et de leurs implications pour la Région. En outre, le 14 mars 2023, le BSP a organisé sa première réunion régionale en présentiel sur l'organe intergouvernemental de négociation avec des représentants des ministères de la Santé et des ministères des Affaires étrangères, ainsi que des missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève ou des missions permanentes auprès de l'Organisation des États Américains. Les principaux objectifs étaient de veiller à ce que les autorités nationales les plus concernées soient informées de manière adéquate des principaux éléments, documents, délibérations et

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations voir : <https://www.worldbank.org/en/programs/financial-intermediary-fund-for-pandemic-prevention-preparedness-and-response-ppr-fif>.

résultats attendus de l'organe intergouvernemental de négociation et de doter les États Membres des outils nécessaires pour participer de manière significative au processus de l'organe intergouvernemental de négociation.

7. Une deuxième réunion régionale en présentiel, organisée en coordination avec les bureaux de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005), s'est tenue du 10 au 13 juillet 2023. Au cours de cette réunion, les États Membres ont mené de nouvelles discussions en préparation de la sixième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation (du 17 au 21 juillet 2023) et de la quatrième réunion du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) (du 24 au 28 juillet 2023). Lors de la consultation régionale, des questions découlant des processus de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) ont été discutées, et les délégations participantes ont fait part de leurs avis sur une liste non exhaustive de questions et de sujets prioritaires. Ceux-ci sont traités dans le cadre des deux processus tels qu'ils apparaissent dans le texte du BSP concernant le CA+ de l'OMS et dans la compilation des amendements proposés au Règlement sanitaire international (2005). Les informations destinées aux délégués participants sont disponibles sur le site web de la réunion.<sup>2</sup>

8. L'avenir de la gouvernance dans la préparation et la riposte aux urgences sanitaires est également lié à la formation d'une Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, créée par le Conseil exécutif lors de sa 151<sup>e</sup> session, en mai 2022, pour examiner les informations, fournir des orientations et, le cas échéant, formuler des recommandations au Conseil exécutif sur les travaux en cours sur les propositions de politiques relatives à la préparation et à la riposte aux pandémies et aux urgences sanitaires, ainsi qu'aux urgences de santé publique de portée internationale (6). La deuxième réunion de la Commission permanente s'est tenue les 13 et 14 avril 2023 et son rapport a été présenté au Conseil exécutif lors de sa 153<sup>e</sup> session, en mai 2023 (7).

9. Plusieurs points de l'ordre du jour de la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé avaient trait à la préparation et à la riposte aux urgences sanitaires. Les États Membres ont salué le soutien apporté par l'OMS et l'OPS tout au long de la pandémie de COVID-19 et d'autres urgences sanitaires, ainsi que la mise en œuvre du Règlement sanitaire international, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la pandémie. Ils se sont également félicités des conclusions du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Les États Membres ont réaffirmé l'importance d'une architecture sanitaire mondiale alignée et ont manifesté leur intérêt pour qu'un accord soit trouvé. Le renforcement des essais cliniques a été soutenu et le Secrétariat a été invité à continuer à fournir des orientations et un soutien aux pays à cet égard. Les États

---

<sup>2</sup> Les documents et le rapport de la réunion du 10 au 13 juillet 2023 sur l'organe intergouvernemental de négociation et le Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) peuvent être consultés sur le site suivant :

<https://www.paho.org/en/regional-meeting-intergovernmental-negotiating-body-inb-and-amendments-international-health>.

Membres ont reconnu qu'un financement et des ressources adéquats sont nécessaires pour améliorer les efforts mondiaux de renforcement de la préparation et de la riposte aux urgences sanitaires.

10. Les rapports finaux des axes de travail de l'organe intergouvernemental de négociation et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) seront présentés à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024. Le BSP continuera à faciliter le dialogue et à soutenir les États Membres pour optimiser leur participation à ces discussions mondiales en vue de façonner la future architecture mondiale face aux urgences sanitaires.

### ***Planification stratégique et budgétisation***

11. Diverses consultations ont été organisées avec les États Membres sur l'élaboration du projet de budget programme de l'OMS 2024-2025 en vue de son approbation par la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, afin de fournir des mises à jour sur la prolongation du treizième PGT de 2023 à 2025 (8, 9). En outre, des séances d'information conjointes de l'OPS et de l'OMS ont été organisées le 25 octobre 2022 et le 26 avril 2023 pour les États Membres de la Région des Amériques. Le budget programme de l'OMS 2024-2025 sert de base au budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2024-2025. La période biennale 2024-2025, qui est la troisième et dernière période biennale du treizième PGT et du Plan stratégique de l'OPS 2020-2025, constituera une période critique pour se relever de l'impact de la COVID-19 dans un contexte où la Région et le monde sont également confrontés à d'importants défis pour combler les lacunes en termes de progrès sur le plan de la réalisation des objectifs de développement durable. Le budget programme 2024-2025 de l'OMS a bénéficié d'un processus itératif et comprend plusieurs innovations importantes, dont une plateforme numérique comme mesure pour une plus grande transparence et reddition de comptes, élaborée à la demande des États Membres, y compris ceux de la Région des Amériques.<sup>3</sup>

12. La priorisation des résultats intermédiaires de l'OPS, entreprise pour l'élaboration du budget programme de l'OPS 2024-2025 (10), a servi à étayer les priorités de la Région des Amériques dans le projet de budget programme de l'OMS 2024-2025. Le processus mondial de priorisation mis en œuvre par l'OMS a également tenu compte de l'expérience de la Région et du plaidoyer des États Membres à cet égard. Le projet de budget programme de l'OMS 2024-2025 présenté à la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé reflète la contribution de 34 États Membres et d'un Membre associé de l'OPS.

13. Le budget programme de l'OMS 2024-2025 conserve le budget total approuvé pour les programmes de base de US\$ 4 968,4 millions<sup>4</sup> du budget programme révisé de l'OMS 2022-2023. Sur ce montant, \$295,6 millions ont été alloués aux programmes de base de la

---

<sup>3</sup> La plateforme numérique du budget programme peut être consultée sur : <https://www.who.int/about/accountability/budget/programme-budget-digital-platform-2024-2025>.

<sup>4</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

Région des Amériques, soit une augmentation de 1,2 % par rapport au budget programme révisé de l'OMS 2022-2023 approuvé pour la Région. Cette augmentation soutiendra les efforts visant à mieux répondre aux priorités régionales et des pays. Elle répond également aux appels des États Membres en faveur d'une répartition plus équitable du budget dans toute la Région et offre une opportunité de continuer à plaider en faveur d'un financement accru.

14. Le financement proposé pour le budget programme de l'OMS 2024-2025 comprend la première augmentation des contributions fixées, de 20 %, conformément à la décision WHA75(8) (11). Cette augmentation des contributions fixées est un facteur clé pour améliorer le financement durable du budget programme 2024-2025 et répondre aux priorités des États Membres. Pour la période biennale 2024-2025, l'OMS concentrera ses efforts sur le financement des produits hautement prioritaires à hauteur de 80 % au moyen à la fois de contributions volontaires et de fonds flexibles, dont 60 % devraient être reflétés au niveau des pays. Les États Membres de la Région des Amériques ont participé activement à l'approbation de cette augmentation, soulignant la nécessité de superviser la répartition équitable et juste du financement et d'œuvrer en faveur d'améliorations continues, comme explicité ci-après. Le BSP et les États Membres devraient continuer à plaider en ce sens.

15. Le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS (le Groupe de travail à fonctionnement souple) a été créé par la 75<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé (11). Conformément à son mandat, le Groupe de travail à fonctionnement souple a examiné les principales questions de gouvernance liées à la transparence, à la reddition de comptes, à la conformité et à l'efficacité. Le rapport du Groupe de travail à fonctionnement souple s'appuie sur le plan de mise en œuvre de la réforme du Secrétariat de l'OMS et fournit des recommandations pour des améliorations à long terme sur des questions clés qui nécessitent une action à la fois du Secrétariat et des États Membres (12). Collectivement, les États Membres ont identifié les questions clés suivantes : fonctionnement des organes directeurs, informations permettant de mieux guider les décisions stratégiques des États Membres en lien avec l'OMS, impact et optimisation des ressources, reddition de comptes, équité, éthique et supervision

16. En outre, le Secrétariat a élaboré une proposition de mécanisme de reconstitution des fonds de l'OMS (ci-après dénommé « mécanisme de financement de l'OMS ») afin de financer intégralement le segment de base du budget programme de l'OMS 2024-2025 avec une flexibilité accrue (13). Le mécanisme de financement de l'OMS vise à attirer de nouveaux donateurs, à renforcer le soutien politique et à améliorer la prévisibilité grâce à des engagements pluriannuels. Il sera mis en œuvre dans le cadre de cycles d'investissement, le premier étant prévu pour le second semestre 2024.

17. Afin de mettre en œuvre le premier cycle d'investissement, qui a été approuvé par la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé, il a été demandé au Directeur général d'entamer des consultations avec les États Membres sur le quatorzième programme général de travail

(quatorzième PGT) pour la période 2025-2028, dans le but de présenter le projet au Conseil exécutif en janvier 2024 avant son approbation par la 77<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024 (14). Le 14 juillet 2023, les États Membres ont reçu une présentation générale du processus d'élaboration du quatorzième PGT, dont il est prévu qu'il soit consultatif, avec de multiples possibilités pour les États Membres de participer. La date de la consultation pour la Région des Amériques se situera entre septembre et octobre. Après les consultations régionales, un projet de document complet est attendu pour novembre 2023. Le quatorzième PGT sera également étayé par l'évaluation externe du treizième PGT qui se déroule en parallèle et dont les conclusions sont attendues en octobre 2023.

18. Il sera impératif que les États Membres de la Région des Amériques participent activement à ces consultations. La vision stratégique et le cadre de résultats du quatorzième PGT auront des implications importantes pour l'élaboration du prochain plan stratégique de l'OPS. Alors que le BSP et les États Membres s'apprentent à élaborer le prochain plan stratégique de l'OPS, il convient d'observer la différence entre les cycles de planification stratégique de l'OPS et de l'OMS (2026-2030 et 2025-2028, respectivement). L'expérience de la mise en œuvre du treizième PGT au cours de la période 2020-2023 a montré l'importance d'un alignement clair entre les cadres de résultats des deux organisations afin de faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports. Le plaidoyer conjoint du BSP et des États Membres devrait s'attacher à créer des opportunités pour améliorer cet alignement, malgré le défi que posent les calendriers différents.

### ***Renforcement de la présence de l'OMS dans les pays***

19. Conformément aux efforts déployés pour se transformer en une organisation davantage axée sur l'impact au niveau des pays, l'OMS a lancé le « défi des 100 jours » en février 2023 afin d'accélérer les améliorations de son modèle de fonctionnement à trois niveaux. Le Directeur général de l'OMS a constitué un groupe d'action pour l'obtention de résultats, composé de six représentants de l'OMS, un pour chacune des six régions, y compris un représentant des pays de l'OPS/OMS. Ce groupe a été chargé d'élaborer un plan d'action visant à renforcer les bureaux de représentants de l'OMS, notamment par la définition d'une présence essentielle et prévisible de l'OMS dans les pays. Le BSP a participé activement à l'examen et à la finalisation du plan d'action du groupe et a examiné les besoins en personnel dans le cadre de l'initiative de l'OMS.

20. L'effort de renforcement des bureaux dans les pays est aligné sur la vision du Directeur du BSP et sur l'initiative de développement organisationnel de l'OPS relative à la présence dans les pays, dont les recommandations sont mises en œuvre pour assurer une réponse optimale aux besoins au niveau des pays. Le plan s'est également appuyé sur d'autres initiatives au sein de l'OPS, notamment des investissements conformes à la politique budgétaire de l'OPS visant à renforcer les bureaux de représentant de l'OPS/OMS et à accroître l'efficacité et la souplesse de l'OPS pour répondre aux besoins et aux priorités des pays. Les délibérations de la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ont mis en évidence la nécessité d'augmenter l'allocation des ressources au niveau des pays, ainsi que dans les différentes régions et pour les différents résultats intermédiaires. Les États Membres sont

encouragés à continuer de plaider au niveau mondial pour l'allocation des ressources nécessaires au renforcement de la présence de l'OMS dans les pays. Tous les bureaux de représentant ont participé à l'enquête de 2023 de l'OMS sur la présence dans les pays, qui évalue leur capacité à répondre aux besoins des pays. L'OPS continuera de collaborer avec l'OMS pour renforcer une présence essentielle prévisible dans les pays, en partageant ses meilleures pratiques et en tirant des enseignements des initiatives de l'OMS qui peuvent contribuer à ses efforts pour devenir plus efficace, plus souple et plus réactive face aux besoins et aux priorités des États Membres.

### **Reddition de comptes et transparence**

21. Cette section présente des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du budget programme de l'OMS 2022-2023, y compris le suivi et les rapports programmatiques et financiers. Au 30 juin 2023, le financement global du budget programme de l'OMS 2022-2023 s'élevait à \$8,5 milliards (127 % du budget approuvé de \$6,7 milliards), les programmes de base étant financés à hauteur de \$4,5 milliards (91 % du budget approuvé pour les programmes de base).<sup>5</sup> Le niveau élevé de financement s'explique en grande partie par le financement reçu pour le segment des opérations et appels d'urgence (\$3,0 milliards, soit \$2,0 milliards de plus que le montant à titre indicatif approuvé). Le budget programme de l'OMS 2022-2023 comprenait un budget approuvé de \$292,1 millions pour les programmes de base du Bureau régional pour les Amériques (AMRO), qui, au 30 juin 2023, était financé à 61 % (soit \$177 millions) sur le budget approuvé. Sur ce montant, \$122 millions provenaient des fonds flexibles de l'OMS (y compris les contributions fixées du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et des fonds pour la prévention et l'intervention en cas d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels et de harcèlement sexuel) et \$55 millions des contributions volontaires. Il est important de noter que le montant des fonds flexibles a augmenté de \$16,7 millions par rapport à la période biennale précédente (\$105,3 millions en 2020-2021). En ce qui concerne les contributions volontaires thématiques allouées par l'intermédiaire du Comité d'allocation des ressources de l'OMS, AMRO a reçu \$9 millions (\$8 millions de plus qu'au cours de la période biennale précédente).

22. Si le budget de l'OMS pour la Région des Amériques reste le moins financé par rapport aux autres régions, le montant du financement en termes absolus a augmenté par rapport aux cycles budgétaires précédents. Les appels des États Membres en faveur d'un financement plus équitable entre les régions ont été efficaces à cet égard. Le BSP continuera à suivre la situation et à collaborer avec l'OMS pour garantir une exécution efficace et en temps voulu des fonds. Les efforts continus de l'OMS pour mobiliser davantage de fonds flexibles et renforcer les mécanismes de coordination interne avec la participation des régions seront essentiels pour améliorer le financement du budget programme de l'OMS 2022-2023 approuvé.

23. S'appuyant sur la collaboration avec les États Membres dans le contexte de la gouvernance de l'OMS, par exemple dans le cadre des consultations mentionnées ci-dessus

---

<sup>5</sup> Disponible sur : <https://open.who.int/2022-23/home>.

et du Groupe des Amériques (GRUA), le BSP s'efforce également d'accroître le partage d'informations pertinentes. Tout en reconnaissant la nature indépendante de l'OPS, le BSP partage régulièrement avec l'OMS des informations programmatiques, budgétaires et autres informations pertinentes de la Région, y compris les statistiques sur les effectifs. Des efforts sont également déployés pour accroître ce partage d'informations afin de promouvoir une vision plus holistique de la manière dont la Région contribue aux plans, aux programmes et aux résultats au niveau mondial. On peut citer l'exemple de la présentation de rapports sur la contribution de la Région des Amériques aux résultats définis dans le budget programme de l'OMS dans le cadre des rapports sur les résultats à mi-parcours et en fin de période biennale. Les résultats de la Région des Amériques, y compris des exemples de réussite des pays, ont été dûment incorporés dans le rapport sur les résultats de l'OMS pour 2022, également présenté à la 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé (16, 17).

### ***Collaboration et participation stratégiques entre les États Membres de l'OPS et l'OMS***

24. La collaboration et les consultations étroites et opportunes entre le BSP et les États Membres constituent une base pour promouvoir efficacement la participation active et la contribution de la Région à la gouvernance de l'OMS et à ses activités stratégiques, programmatiques, budgétaires et financières. Les consultations avec les États Membres se poursuivront sur les sujets traités lors des réunions intersessions avant la 154<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'OMS. Le BSP continuera à faciliter la fourniture des informations, les séances d'information et les consultations régionales nécessaires, en fonction des besoins ou à la demande des États Membres, pour veiller à ce que les contributions de la Région des Amériques aux niveaux régional et des pays continuent à façonner le programme d'action mondial pour la santé et aient une incidence positive sur ce programme.

25. Le BSP continuera de s'appuyer sur l'étroite collaboration avec l'OMS et explorera les possibilités d'accroître encore le partage d'informations pour s'assurer que les documents stratégiques et statutaires mondiaux de l'OMS reflètent correctement les contributions de la Région des Amériques et de ses pays. À cet égard, l'OPS et l'OMS ont collaboré à l'élaboration d'un document explicatif du budget programme (« *Program Budget Explainer* ») qui vise à fournir des informations aux États Membres sur l'alignement des cadres de planification et budgétaires de l'OPS et de l'OMS (18). En outre, le rapport annuel de l'OMS 2022 sur les ressources humaines faisait spécifiquement référence au dernier rapport du BSP sur les ressources humaines présenté au Sous-comité du programme, du budget et de l'administration (19).

26. En vue de contribuer au programme d'action mondial pour la santé et de l'influencer, il est également important de continuer à encourager la collaboration entre les États Membres de l'OPS afin d'élaborer des déclarations multi-pays et régionales sur des questions d'importance prioritaire pour la Région, chaque fois que cela est possible. À cette fin, le BSP continuera à collaborer, de pair avec le GRUA et les délégations nationales, avec les organes directeurs de l'OMS.

## Mesure à prendre par le Conseil directeur

27. Le Conseil directeur est invité à prendre note du présent rapport et à formuler les commentaires qu'il jugera pertinents.

## Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport sur les enjeux stratégiques entre l'OPS et l'OMS [Document CD56/INF/3]. 56<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 70<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 23 au 27 septembre 2018. Washington, D.C. : OPS ; 2018. Disponible sur : [https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&view=download&category\\_slug=56-directing-council-french-9967&alias=45796-cd56-inf-3-f-ops-oms-796&Itemid=270&lang=fr](https://www3.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&category_slug=56-directing-council-french-9967&alias=45796-cd56-inf-3-f-ops-oms-796&Itemid=270&lang=fr).
2. Organisation mondiale de la Santé. Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires [document A76/10]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_10-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_10-fr.pdf).
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Mise en œuvre du Règlement sanitaire international [document CD60/INF/3]. 60<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 75<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 25 au 29 septembre 2023. Washington, D.C. : PAHO ; 2023. [à paraître en 2023].
4. Organisation mondiale de la Santé. Rassembler la communauté internationale : création d'un organe intergouvernemental de négociation à l'appui du renforcement de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies [décision SSA2(5)]. Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé ; du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Genève : OMS ; 2021. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHASSA2/SSA2\(5\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHASSA2/SSA2(5)-fr.pdf).
5. Organisation mondiale de la Santé. Rapport de la réunion [document A/INB/4/6]. Quatrième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation ; du 27 février au 3 mars 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/inb/pdf\\_files/inb4/A\\_INB4\\_6-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb4/A_INB4_6-fr.pdf).
6. Organisation mondiale de la Santé. Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire [décision EB151(2)]. 151<sup>e</sup> session du Conseil exécutif ; 30 mai 2022. Genève : OMS ; 2022. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/EB151-REC1/B151\\_REC1\\_Interactive\\_fr.pdf#page=1](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB151-REC1/B151_REC1_Interactive_fr.pdf#page=1).

7. Organisation mondiale de la Santé. Rapport de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire : Rapport du Directeur général [document EB153/3]. 153<sup>e</sup> session du Conseil exécutif ; du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/EB153/B153\\_3-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB153/B153_3-fr.pdf).
8. Organisation mondiale de la Santé. Projet de budget programme 2024-2025 [document A76/4]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_4-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_4-fr.pdf).
9. Organisation mondiale de la Santé. Treizième programme général de travail, 2019-2025 : Rapport sur les résultats du processus de consultation avec les États Membres : Rapport du Directeur général [document EB152/28]. 152<sup>e</sup> session du Conseil exécutif ; du 30 janvier au 7 février 2023. Genève : OMS ; 2022. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/EB152/B152\\_28-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB152/B152_28-fr.pdf).
10. Organisation panaméricaine de la Santé. Proposed Program Budget of the Pan American Health Organization 2024–2025 [document CE172/12]. 172<sup>e</sup> session du Comité exécutif ; du 26 au 30 juin 2023. Washington, D.C. : OPS ; 2023. Disponible sur : <https://www.paho.org/en/documents/ce17212-proposed-program-budget-pan-american-health-organization-2024-2025>.
11. Organisation mondiale de la Santé. Financement durable [décision WHA75(8)]. 75<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 22 au 28 mai 2022. Genève : OMS ; 2022. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA75/A75\(8\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA75/A75(8)-fr.pdf).
12. Organisation mondiale de la Santé . Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable : Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat [document A76/31]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_31-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_31-fr.pdf).
13. Organisation mondiale de la Santé. Financement durable : faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds, y compris les options à examiner [document A76/32]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_32-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_32-fr.pdf).
14. Organisation mondiale de la Santé. Rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS [décision WHA76(18)]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur : [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\(18\)-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76(18)-fr.pdf).

15. Organisation mondiale de la Santé. Financement et exécution du budget programme 2022-2023 et perspectives de financement du budget programme 2024-2025 [document A76/18]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur :  
[https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_18-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_18-fr.pdf).
16. Organisation mondiale de la Santé. Rapport sur les résultats 2022 [document A76/16]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur :  
[https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_16-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_16-fr.pdf).
17. Organisation mondiale de la Santé. Midterm Results Report: Programme budget 2022-2023 ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur :  
<https://www.who.int/about/accountability/results/who-results-report-2022-mtr>.
18. Organisation mondiale de la Santé. Programme Budget Explainer: Alignment of PAHO-WHO Planning and Budget Frameworks. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur :  
[https://cdn.who.int/media/docs/default-source/pb-website/pb24-25\\_explainer\\_amro\\_who\\_alignment.pdf](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/pb-website/pb24-25_explainer_amro_who_alignment.pdf).
19. Organisation mondiale de la Santé. Ressources humaines : rapport annuel [document A76/26]. 76<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé ; du 21 au 30 mai 2023. Genève : OMS ; 2023. Disponible sur :  
[https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA76/A76\\_26-fr.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_26-fr.pdf).

- - -